



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion**Plénière** **Jeudi 23 Mars 2023****Président :** M. Michel NAGEOTTE**Présents :** MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ – Thierry CORROYER -
Gérard GEORGES – Michel MALIVERNAY - Thierry NAPPEY**RAPPEL****PLANNING JOURNEE**

En cours de saison, toute modification de jour et/ou d'horaire devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans [Footclubs jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.](#)

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais. Cela concernant également les réponses tardives des clubs qui ont été notifiés avant le Lundi sur Footclubs.

PROGRAMMATION DES RENCONTRES DES DEUX DERNIERES JOURNEES

Les coups d'envoi des matchs des deux dernières journées sont fixés le même jour et à la même heure pour chacune des équipes d'un groupe régional.

La Commission peut exceptionnellement y déroger pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et les relégations.

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 24591703 : N3 groupe E : MORTEAU MONTLEBON – SOCHAUX MONTBELIARD FC 2 du 8 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le vendredi 7 avril 2023 à 19h30 au stade Henri Schaller 1 à Montlebon.

Match n° 24677471 : R2 groupe A : QUETIGNY 2 – FONTAINE LES DIJON du 7 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 29 avril 2023 à 20h00 au stade des Cèdres 1 à Quetigny.

Match n° 24677584 : R2 groupe B : BEAUNE – CHEVIGNY ST SAUVEUR du 1er avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le vendredi 31 mars 2023 à 20h30 au stade du Château à Vignoles.

Match n° 24652703 : R2 groupe D : PERROUSE – BESANCON FOOT 2 du 26 mars 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 25 mars 2023 à 20h00 au stade municipal 2 à Perrouse.

Match n° 24652727 : R2 groupe D : BESANCON FOOT 2 – RIOZ ETUZ CUSSEY du 7 mai 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 6 mai 2023 à 20h00 au complexe sportif St Claude 2 à Besançon.

1.2 – REPORTS DE MATCHS

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au samedi 8 avril 2023 :
R2 groupe C :

- 24652378 : LA JOUX NOZEROY – VAL D'AMOUR Mt S/VAUDREY

R3 groupe C :

- 24653991 : ARCADE FOOT PAYS LUN – SAGY

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au lundi 10 avril 2023 :

R3 groupe E :

- 24655537 : VILLERS LE LAC – FRASNE

1.3 – CHAMPIONNATS

La commission prend connaissance de l'accord de la CRTIS qui autorise de nouveau le club de St Marcel à jouer sur le site de la Plaine de Jeux jusqu'à la fin de saison suite au mail de la commune de St Marcel qui décidé depuis le vendredi 17 mars, de rétablir l'eau chaude sanitaire.

Match n° 24591731 : National 3 Poule E : PONTARLIER CA – MONTCEAU FC du samedi 25 février 2023
 La commission prend connaissance de la décision de la SROC (procès-verbal du 9/03/2023) suite à l'évocation réalisée sur la rencontre de la 16^{ème} journée du championnat N3 groupe E : CA PONTARLIER – MONTCEAU FC

La commission donne match perdu par pénalité au club de MONTCEAU FC (- 1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de PONTARLIER CA et conserver les buts marqués lors de la rencontre (3 pts ; 0 but).

Match n°24655723 : Régional 3 Poule F : RC SAONOIS – ASFC BELFORT du Dimanche 26 février 2023
 La commission prend connaissance de la décision de la SROC (procès-verbal du 9/03/2023) suite à la réverse réalisée sur la rencontre de la 12^{ème} journée du championnat R3 groupe F : RC SAONOIS – ASFC BELFORT.

La commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat.

Match n°24888985 : Régional 3 Poule D : CORGOLOIN LADOI FC – IS SELONGEY 3 du Dimanche 12 mars 2023

La commission prend connaissance de la décision de la SROC (procès-verbal du 16/03/2023) suite à la réverse réalisée sur la rencontre de la 16^{ème} journée du championnat R3 groupe D : FC CORGOLOIN LADOIX – IS/SELONGEY 3.

La commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat.

1.4 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Voici le programme des rencontres des 1/8^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté programmées le week-end des 8, 9 et 10 avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

SORNAY (R3)	-	GARCHIZY (R1)	MATCH 1
COSNE UCS (N3)	-	LA CHAPELLE DE GUINCHAY (R1)	MATCH 2
MONTCEAU (N3)	-	MACONNAIS UF (N3)	MATCH 3
AVALLON (R2)	-	CHALON FC (R1)	MATCH 4
CHATEAU DE JOUX (R3)	-	PONT DE ROIDE VERMONDANS (R1)	MATCH 5
SOCHAUX MONTBELIARD (N3)	-	ST APOLLINAIRE (N3)	MATCH 6
VESOUL (R1)	-	JURA DOLOIS (N3)	MATCH 7
VALDOIE (R3)	-	SENNECEY LE GRAND (R3)	MATCH 8

1.5 – COUPE INTERSPORT

En partant du règlement de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté Intersport, l'article 108 – Cas non prévus, la commission se reporte à l'Article 5 Alinéa D des règlements de la Ligue ne pouvant pas tenir en compte des alinéas A à C et considérant le Challenge de l'Esprit Sportif MDS spécifique à la Coupe Intersport (5 journées de compétitions) (cf. Annexe 1).

La commission homologue la qualification du club du FC MORTEAU MONTLEBON classé 15^{ème} avec 9pts de débits au dépend du club de VESOUL FC classé 22^{ème} avec 31pts de débits.

Programme des rencontres des 1/4^{ème} de finale de la Coupe Intersport des 29 et 30 avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

MORTEAU MONTLEBON 2	-	AJ AUXERRE 3	MATCH 1
JURA SUD FOOT 2	-	IS/SELONGEY 2	MATCH 2
JURA DOLOIS FOOTBALL 2	-	CA PONTARLIER 2	MATCH 3
MACONNAIS UF 2 ou ASPTT DIJON 2	-	ASM BELFORTAINE 2	MATCH 4

JEUNES

1.6 – DEMANDES DES CLUBS

Match n° 25745215 : Coupe U18 Crédit Agricole : ST VIT – RACING BESANCON du 9 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 8 avril 2023 à 16h00 au stade Christian Doussot 1 à St Vit.

Match n° 24991797 : U18 R1 : LOUHANS CUISEAU – RACING BESANCON du 6 novembre 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour disputer la rencontre le mercredi 19 avril 2023 à 16h00 à Louhans.

Match n° 24991906 : U18R1 : GUEUGNON – PONTARLIER du 23 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 22 avril 2023 à 13h00 au stade du Vieux Fresne n° 1 à Gueugnon.

Match n° 25667788 : U18 Intersecteurs poule A : AUXERRE ASC – FONTAINE LES DIJON du 18 mars 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le mercredi 26 avril 2023 à 14h00 au complexe sportif René Yves Aubin à Auxerre.

Match n° 25666022 : U18 Intersecteurs poule B : PARAY – CHATENOY du 25 mars 2023

La commission prendre connaissance et valide la demande des clubs pour inverser la rencontre. Le match se jouera le samedi 25 mars 2023 à 16h00 au stade du Treffort 1 à Chatenoy le Royal. Le match retour aura lieu le 28 mai 2023 à Paray le Monial.

Match n° 25666061 : U18 Intersecteurs poule B : PARAY – BUXY du 30 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 29 avril 2023 à 15h00 au stade des Sables 2 à Paray le Monial.

Match n° 25614295 : U16R2 groupe Elite : GJ MONTS VALLEES – GJ GSF FC MACON SB du 26 mars 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 25 mars 2023 à 18h30 au stade intercommunal à Gennes.

Match n° 25621984 : U16 R2 Promotion poule A : COSNE UCS – NEVERS FC du 30 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le dimanche 21 mai 2023 à 13h00 au stade Raphaël Giroux à Cosne Cours sur Loire.

Match n° 25624119 : U14R1 promotion poule B : CHAMPAGNOLE – CRECHES JS du 1^{er} avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande de Champagnole de déplacer le match à 14h00 au stade municipal de Ney en raison de l'organisation de la Finale Départementale U13 à Champagnole.

Match n° 25680873 : U13 Intersecteurs poule A : SNID – JEUNESSE SENS du 25 mars 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour reporter la rencontre le samedi 25 mars 2023 à 15h00 au stade des Halles de Decize.

Match n° 25680878 : U13 Intersecteurs poule A : SNID – COSNE UCS du 8 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 mars 2023 à 15h00 au stade des Halles à Decize.

Match n° 25680877 : U13 Intersecteurs poule A : JEUNESSE SENS – AUXERRE AJ du 8 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 18 mars 2023 à 15h00 au stade de la Fosse aux Vaches à Sens.

1.7 – REPORTS DE MATCHS

La commission décide de reporter le match de championnat suivant au **samedi 1^{er} avril 2023** :

U15 Intersecteurs poule C :

- 25680153 : Ent. HAUTE LIZAINE HERICOURT – GJ RUDIPONTAIN

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au **dimanche 2 avril 2023** :

U18 Intersecteurs poule C :

- 25667631 : GJ BIE DU DOUBS – E. CHATEAU DE JOUX LAC MASS
- 25667577 : GJ HAUT DOUBS HORLOGER – EXINCOURT

La commission décide de reporter les matchs de championnats suivants au **samedi 8 avril 2023** :

U16R2 Promotion poule C :

- 25629668 : GRAND BESANCON – VALDAHON VERCEL

U14R1 Promotion poule B :

- 25624111 : PONTARLIER CA – FONTAINE D'OUICHE

U17R1 poule A :

- 24732754 : JS CRECHES – GJ AFGP 58
- 24732928 : MORTEAU MONTLEBON – SOCHAUX US

1.8 – FORFAITS

Match n° 24991889 : U18R1 : RACING BESANCON – GJ RUDIPONTAIN du 12 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de GJ RUDIPONTAIN

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de GJ Rudipontain et attribue le gain du match à Racing Besançon.

Amende : 100 euros pour forfait déclaré.

Match n° 24991890 : U18R1 : BELFORT ASM – DIJON USC du 12 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de DIJON USC

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de Dijon USC et attribue le gain du match à Belfort ASM.

Amende : 100 euros pour forfait déclaré.

1.9 – CHAMPIONNAT

Match n° 25624225 : U14 R1 Poule C : VESOUL FC – GRAND BESANCON FC du samedi 25 février 2023

La commission prend connaissance de la décision de la SROC (procès-verbal du 9/03/2023) suite à la réserve réalisée sur la rencontre de la 1^{ère} journée du championnat U14R1 Promotion poule C : FC VESOUL – GRAND BESANCON FC.

La commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat.

1.10 – COUPE CREDIT AGRICOLE U14

Programme des rencontres des 1/2 finales de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté le samedi 8 avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

FC SOCHAUX MONTBELIARD	-	JURA DOLOIS ou JURA SUD FOOT	MATCH 1
DIJON FCO	-	AJ AUXERRE	MATCH 2

1.11 – COUPE CREDIT AGRICOLE U15

Programme des rencontres des 1/2 finales de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté du samedi 8 avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

DIJON ASPTT	-	JURA DOLOIS FOOTBALL	MATCH 1
DIJON FCO	-	FC GUEUGNON	MATCH 2

1.12 – COUPE CREDIT AGRICOLE U16

Programme des rencontres des 1/2 finales de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté du samedi 8 avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

RACING BESANCON	-	AJ AUXERRE	MATCH 1
GJ GSF FC MACON SB	-	DIJON ASPTT	MATCH 2

2– FEMININES

SENIORS

2.1 – REGIONAL 1 FEMININE

La commission félicite le club de l'US BLANZY FEMININE pour son parcours en Challenge Nationale Futsal Féminin.

Le club de US BLANZY FEMININE étant toujours en lice dans la compétition – Challenge National Futsal Féminine – comme étant le représentant de la Ligue Bourgogne Franche Comté à la Phase Finale de cette première édition.

Le club bourguignon sera opposé le Samedi 1 Avril 2023 à NANTES METROPOLE.

La commission décide de ce fait de reporter le match de championnat suivant **au week-end du 29-30 avril 2023 à 15h00**

Régionale 1 Féminine :

- 25023453: IS SELONGEY – US BLANZY

Match n° 25023464 : Régional 1 F Poule Unique : ST VIT – US BLANZY le dimanche 23 avril 2023 à 15H

La commission prend connaissance du mail envoyé par le club **de l'US BLANZY FEMININE concernant une demande de report de match car des joueuses de son équipe se rendent aux Students Games.**

A ce jour, la commission ne peut donner un avis favorable à leur demande de report de match compte tenu des matchs en retard de son équipe fanion, des matchs de Coupe BFC et des obligations calendaires dictées par la Fédération Française de Football.

2.2 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FEMININE

Match n° 25740764 : Coupe BFC Féminine : CHATENOY LE ROYAL 2 – STADE AUXERROIS du 19 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de AS CHATENOY LE ROYAL 2

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de Chatenoy le Royal 2 et attribue le gain du match à Stade Auxerre.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré.

Match n° 25740775 : Coupe BFC Féminine : CA PONTARLIER – GJ/GSF DE L'ARCHE du 19 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de CA PONTARLIER

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de CA Pontarlier et attribue le gain du match à GJ/GSF de l'Arche.

Amende : 175 euros pour forfait déclaré.

Programme des rencontres des 1/8^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté Féminine du Lundi 10 Avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

STADE AUXERRE 2 (R2F)	-	STADE AUXERRE 1 (R1F)	MATCH 1
BLANZY US FEMININE (R1F)	-	LONGVIC 1 (R1F)	MATCH 2
VAL DE PESMES (R2F)	-	CHATENOY LE ROYAL 1 (R1F)	MATCH 3
JURA SUD FOOT (R2F)	-	IS SELONGEY (R1F)	MATCH 4
GSF HAUT DOUBS (R2F)	-	VESOUL FC (R1F)	MATCH 5
DELLE (R2F)	-	US ST VIT (R1F)	MATCH 6
GJ/GSF DE L'ARCHE (R2F)	-	GSF VILLERS LES POTS / JDF (R1F)	MATCH 7
RACING BESANCON (R1F)	-	LONS RC (R1F)	MATCH 8

JEUNES

2.3 – U18F R1

Match n° 25343091 : U18F R1 – Poule Elite : VALDAHON VERCEL - RACING BESANCON du 11 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de RACING BESANCON

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de Racing Besançon et attribue le gain du match à Valdahon Vercel.

Amende : 100 euros pour forfait déclaré.

Match n° 25371645 : U18F R1 Poule B : JURA STAD'FC – JURA DOLOIS du samedi 11 mars 2023

La commission prend connaissance de la décision de la SROC (procès-verbal du 16/03/2023) suite à la réserve réalisée sur la rencontre de la 5^{ème} journée du championnat U18R1 Poule B.

La commission homologue la perte du match au club de JURA STAD' (-1pt ;0but) pour en reporter le bénéfice du gain au club AS JURA DOLOIS et conserve le but marqué lors de la rencontre (3pts ; 1but).

Match n° 25371576 : U18 F R1 Poule B : VESOUL FC – DIJON ASPTT du 8 avril 2023

La commission prend connaissance et valide la demande des clubs pour avancer la rencontre le samedi 8 Avril 2023 à 11h00 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

2.4 – COUPE U18F CREDIT AGRICOLE FEMININE

programme des rencontres des 1/4^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté Crédit Agricole Féminine du 29-30 Avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

RACING BESANCON	-	US LES FINS	MATCH 1
US ST VIT	-	VALDAHON VERCEL	MATCH 2
VESOUL FC	-	FC SOCHAUX MONTBELIARD	MATCH 3
US BLANZY FEMININE	-	JURA STAD'FC	MATCH 4

3- FUTSAL

3.1 – COUPE BOURGOGNE FRANCHE COMTE FUTSAL

Match n° 25334358 : Coupe BFC FUTSAL – Groupe G : EXINCOURT FUTSAL – BELFORT FUTSAL CLUB du 13 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de EXINCOURT FUTSAL

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe d'Exincourt Futsal et attribue le gain du match à Belfort Futsal Club.

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

Match n° 25534351 : Coupe BFC FUTSAL – Groupe F : BAUME LES DAMES – GALACTIK FC du 14 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de GALACTIK FC

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de Galactik FC et attribue le gain du match à Baume les Dames.

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

Match n° 25534322 : Coupe BFC FUTSAL – Groupe C : BESANCON ACADEMIE 3 – F5 DIJON METROPOLE 2 du 14 mars 2023

Forfait déclaré de l'équipe de F5 DIJON METROPOLE 2

La commission donner match perdu par forfait à l'équipe de F5 Dijon Métropole 2 et attribue le gain du match à Besançon Académie Futsal 3.

Amende : 60 euros pour forfait déclaré.

Programme des rencontres des 1/8^{ème} de finale de la Coupe Bourgogne-Franche-Comté Futsal la semaine du 10 au 14 avril 2023 sous réserves des procédures en cours.

ST FARGEAU (R2)	-	MACONNAIS UF (R1)	MATCH 1
FC DIJON CLENAY (R1)	-	MIGENNES (R1)	MATCH 2
F5 DIJON METROPOLE 1 (R1)	-	NEUILLY CRIMOLOIS SENNECEY (R1)	MATCH 3
HERISPORT FUTSAL (R1)	-	LURE SPORTING (R1)	MATCH 4
AS OFFEMONT (R2)	-	BESANCON ACADEMIE 1 (R1)	MATCH 5
HERICOURT S.GX. (R1)	-	BAUME LES DAMES (R1)	MATCH 6
MONTBELIARD BELFORT FUTSAL 2 (D1)	-	BESANCON SPORTING FUTSAL 1 (R1)	MATCH 7
BELFORT FUTSAL CLUB (D1)	-	MONTBELIARD BELFORT FUTSAL 1 (R1)	MATCH 8

4- CHALLENGE DE L'ESPRIT SPORTIF MDS

La commission rappelle les règles générales de ce challenge mises en place en vue de valoriser les bons comportements sportifs et de pénaliser les équipes des clubs dont les dossiers disciplinaires sont trop nombreux.

CHAPITRE 2 – MALUS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football applique l'Annexe 2 des RG de la FFF « Règlement disciplinaire et barème disciplinaire des sanctions de référence pour comportement antisportif ».

La Commission Sportive établira un classement tout au long de la saison sportive, au vu des sanctions prononcées par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, selon les modalités suivantes :

ARTICLE 36 Ter – CHAMPS D'APPLICATION

Les équipes et les faits pris en compte sont définis dans le tableau ci-après :

	Pénalisation des mauvais comportements
Domaine d'application	Totalité des matchs de championnats ayant eu un commencement d'exécution dans chacun des groupes
Compétitions concernées	-Championnats Seniors Masculins (R1, R2, R3) et Féminines (R1F, R2F) - Championnats Football Diversifié (R1 FUTSAL)
Assujettis pris en compte	Uniquement les licenciés inscrits sur la feuille de match

ARTICLE 36 Quarter – CRITERES DE CLASSEMENT

Groupe de 14 Equipes	Groupe de 13 Equipes	Groupe de 12 Equipes	Groupe de 10 Equipes	Groupe de 8 Equipes et en dessous	Malus au classement
De 126 à 150	De 113 à 137	De 101 à 125	De 76 à 100	De 51 à 75	Un (1) point
De 151 à 175	De 138 à 162	De 126 à 150	De 101 à 125	De 76 à 100	Deux (2) points
De 176 à 200	De 163 à 187	De 151 à 175	De 126 à 150	De 101 à 125	Trois (3) points
	Et ainsi de suite ...				
	Limitation à 12 points de retrait par équipe par saison				

RETRAIT DE POINTS

Il est précisé que pour les groupes intermédiaires (impairs), pour la base de retrait de points, il conviendra de recourir à un calcul basé sur le principe de proportionnalité,

CAS PARTICULIERS

En cas de sanctions par un/des retrait(s) de point(s) par la Commission de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif, la méthode d'application sera la suivante :

1. Maintien du retrait de point(s) décidé par la Commission de Discipline et TIS,
2. Calcul du barème en ne tenant pas compte du match ayant entraîné le retrait de point(s)

décidé par la Commission de Discipline et TIS,

Un avertissement y compris 3 ^{ème} avertissement entraînant le match de suspension	Un (1) point
Un match de suspension ferme	Cinq (5) points
Deux matches de suspension ferme	Dix (10) points
Et ainsi de suite	

Suspension à temps	1 moi s= 15 points avec un maximum de 150 points pour un an et 80 points par année supplémentaire (calculé prorata temporis : exemple – 18 mois de suspension = (150 + (80 :2)=190 points)
Rappel aux devoirs de sa charge	Un (1) points
Autres sanctions listées aux articles 4.1.1 et 4.1.2 du Règlement Disciplinaire	De cinq (5) points jusqu'à l'exclusion du challenge de l'Esprit Sportif MDS à l'appréciation de la Commission Discipline.

3. Calcul du malus découlant du barème,

4. Somme du retrait de point(s) direct et du malus, ne pouvant pas excéder 12 points de retraits.

Tableau récapitulatif au 23 mars 2023

		Retrait de point(s) appliqué au classement au 23 mars 2023 – Voir Annexe 2 (sous réserve des procédures en cours) (avec rappel des points au classement du Challenge de l'Esprit Sportif MDS)					
Division	Clubs	17/01	23/03	Avril	Mai	Juin	TOTAL
R1 Herbelin	La Charité US	1 (117)	2 (161)				3
R1 Herbelin	CA Pontarlier	-	2 (134)				2
R1 Herbelin	Belfort Sud	-	2 (145)				2
R2	US Sochaux	-	3 (168)				3
R3	Delle SR	1 (122)	1 (131)				2
R3	St Remy Montbard	-	5 (222)				5
R1 Futsal	Baume les Dames	1 (61)	-				1
R1 Futsal	Galactik Héricourt	4 (138)	-				4
R1 Futsal	Migennes	-	1 (75)				1
R1 Futsal	Besancon Académie	-	2 (77)				2

5.1 – FMI – SUIVI PAR LA COMMISSION

Transmission tardive :

VILLERS LES POTS / JURA DOLOIS (n°25023443) : Amende de 20 Euros

MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB (n°25534337) : Amende de 20 Euros

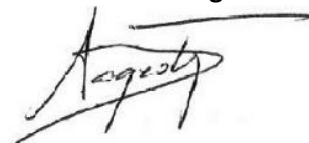
Absence de code :

GJ SUD HAUTE SAONE (n° 25622882) : Amende de 46 Euros

Absence de Transmission :

HERICOURT S. GX. (n°25534360) : Amende de 46 Euros

Le Président Commission Régionale Sportive



Michel NAGEOTTE

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football